

Revenus des ménages

Au troisième trimestre 2022, le revenu disponible brut (RDB) des ménages a accéléré (+2,6 % après +1,1 % au trimestre précédent), porté par le dynamisme des revenus d'activité (revalorisation du Smic en août, revalorisation du point d'indice pour les agents de la fonction publique, mise en place de la prime de partage de la valeur) mais également par l'augmentation des prestations sociales (aide exceptionnelle de rentrée scolaire, revalorisation de nombreuses prestations). Ainsi, malgré des prix de la consommation des ménages particulièrement dynamiques – majorés en outre par la hausse des prix de consommation des services financiers (► encadré) – le pouvoir d'achat par unité de consommation a rebondi (+0,8 % après -1,0 %).

Au quatrième trimestre 2022, le RDB des ménages continuerait d'être tiré par les revenus d'activité, mais également par la revalorisation des retraites complémentaires ainsi que par des mesures de soutien, notamment la suppression de la redevance audiovisuelle, la poursuite de la réduction de la taxe d'habitation ainsi que le chèque énergie exceptionnel. Ainsi le pouvoir d'achat augmenterait en fin d'année, à un rythme proche du trimestre précédent. Sur l'ensemble de l'année 2022 et compte tenu de sa baisse au premier semestre, le pouvoir d'achat global serait quasi stable (-0,1%) et il diminuerait de l'ordre de 0,6 % par unité de consommation, pénalisé par la forte accélération des prix.

Au premier semestre 2023, le RDB des ménages ralentirait. Les revenus d'activité seraient en effet moins dynamiques, du fait notamment du ralentissement de l'emploi. Les prestations sociales continueraient quant à elles à progresser en début d'année, soutenues par la revalorisation de certaines prestations sociales (notamment les pensions de base) ainsi que par le versement de l'indemnité carburant, mais se replieraient au deuxième trimestre en contrecoup de ce versement. Du fait du dynamisme des prix de consommation, surtout au premier trimestre, le pouvoir d'achat par unité de consommation se replierait (-1,2 % au premier trimestre puis -0,5 % au deuxième trimestre).

Pour 2023, l'acquis d'évolution du pouvoir d'achat à mi-année (soit l'évolution annuelle prévue si le pouvoir d'achat restait figé au second semestre à son niveau prévu pour le deuxième trimestre) serait négatif (-0,6 %, soit -0,9 % par unité de consommation). Cet acquis à mi-année ne préjuge cependant pas de l'évolution du pouvoir d'achat sur l'ensemble de l'année 2023 car il n'intègre pas, par définition, les possibles mouvements du RDB et des prix de la consommation du second semestre. ●

► 1. Composantes du revenu disponible brut des ménages

variations en %

	Variations trimestrielles												2022	2023 acquis
	2021				2022				2023		2020	2021		
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2				
Revenu disponible brut (100 %)	-0,4	0,5	1,6	2,2	-0,4	1,1	2,6	3,1	1,3	0,7	1,1	4,0	5,2	5,8
dont :														
Revenus d'activité (72 %)	0,5	0,7	4,2	1,4	1,4	1,3	1,9	1,5	1,0	0,9	-3,8	7,2	7,2	4,2
Masse salariale brute (64 %)	0,6	0,8	5,0	1,6	1,5	1,4	1,8	1,7	1,1	1,0	-3,9	7,4	7,9	4,4
EBE des entrepreneurs individuels* (8 %)	-0,1	-0,1	-2,2	-0,1	1,1	0,4	2,1	0,3	0,4	0,5	-2,9	6,0	1,3	2,2
Prestations sociales en espèces et autres transferts (35 %)	0,0	0,1	-2,8	2,7	-1,6	0,1	2,9	5,9	1,8	-1,0	9,2	-1,1	1,4	4,1
EBE des ménages purs (14 %)	-0,2	0,5	1,0	1,4	-0,3	1,7	4,0	1,0	3,0	2,3	0,8	2,2	4,9	8,0
Revenus de la propriété (6 %)	1,6	0,5	1,9	3,4	3,3	3,5	4,0	3,8	4,0	4,1	-7,8	6,9	13,1	13,3
Prélèvements sociaux et fiscaux (-27 %)	3,2	0,3	2,1	0,6	3,8	1,0	1,9	-2,4	2,1	0,6	-3,5	4,6	6,5	1,8
Prix de la consommation des ménages	0,7	0,3	0,7	0,8	1,3	2,0	1,7	2,3	2,4	1,1	0,9	1,6	5,3	6,4**
Pouvoir d'achat du RDB	-1,1	0,2	0,9	1,4	-1,6	-0,9	0,9	0,8	-1,1	-0,3	0,2	2,3	-0,1	-0,6
Pouvoir d'achat par unité de consommation	-1,2	0,1	0,8	1,3	-1,8	-1,0	0,8	0,7	-1,2	-0,5	-0,3	1,9	-0,6	-0,9

■ Prévisions

* l'excédent brut d'exploitation (EBE) des entrepreneurs individuels est le solde du compte d'exploitation des entreprises individuelles. Il s'agit d'un revenu mixte puisqu'il rémunère le travail effectué par le propriétaire de l'entreprise individuelle, et éventuellement les membres de sa famille, mais contient également le profit réalisé en tant qu'entrepreneur.

** l'acquis 2023 à mi-année du prix de la consommation des ménages diffère de l'acquis de l'IPC en raison de l'effet comptable de la hausse des taux inter-bancaires (► encadré).

Lecture : après une hausse de 2,6 % au troisième trimestre 2022, le revenu disponible brut des ménages continuerait d'augmenter au quatrième trimestre (+3,1 %). Note : les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 2019.

Source : Insee

Effet comptable de la hausse des taux interbancaires sur le revenu des ménages et le prix de consommation

En comptabilité nationale, les intérêts reçus et versés par les ménages sont comptabilisés comme si dépôts et crédits étaient rémunérés sur la base du taux de refinancement interbancaire. Ce taux diffère toutefois, en pratique, des taux effectifs auxquels font face les ménages – en général supérieurs pour ce qui concerne les crédits et inférieurs pour ce qui est des dépôts, bien que pour ces derniers le taux de refinancement a été inférieur aux taux effectifs ces dernières années. De fait, l'écart entre le taux de refinancement interbancaire et les taux effectifs observés par les ménages représente les marges opérées par les institutions financières sur les dépôts ou sur les crédits octroyés, appelées service d'intermédiation financière indirectement mesuré (SIFIM) en comptabilité nationale. Il peut donc être vu comme le coût payé par les ménages pour accéder au service d'intermédiation financière. Ce coût est donc ajouté à la consommation des ménages pour leurs dépôts et leurs crédits à la consommation, ainsi qu'à la consommation intermédiaire des ménages propriétaires pour leurs crédits immobiliers¹. Ces corrections et celles apportées sur les intérêts reçus et versés se neutralisent *in fine* sur l'épargne des ménages.

En juillet 2022, la BCE a opéré une remontée de ses taux directeurs (+50 points de base) et de nouveau en septembre (+75 points) puis en octobre (+75 points), augmentant dès lors sensiblement les taux de refinancement interbancaire. Dans le contexte d'une remontée rapide et forte du taux de refinancement interbancaire, les taux effectifs observés par les ménages n'évoluent pas aussi rapidement : le taux apparent sur les crédits dépend notamment des crédits passés, tandis que les taux sur les dépôts sont pour partie réglementés, certains étant fixes (cas des PEL historiques) ou calculés selon des règles faisant intervenir avec retard les évolutions des taux interbancaires (livret A par exemple). Ces divers mouvements ont un impact sur le revenu disponible des ménages mais également sur le prix de la consommation.

Compte tenu des règles d'enregistrement, la remontée du taux de refinancement interbancaire se traduit comptablement, sur le revenu disponible des ménages, par une hausse contemporaine et sensible des intérêts versés et reçus. Cependant, l'inertie des taux apparents modifie fortement les marges d'intermédiation bancaires, et donc les prix des services financiers :

- pour les crédits à la consommation, la marge d'intermédiation se réduit, le taux interbancaire rattrapant voire dépassant le taux des crédits, ce qui contribue à réduire le prix de la consommation des ménages en services financiers ;
- pour les dépôts des ménages en revanche, la marge d'intermédiation augmente, le taux de refinancement redevenant supérieur aux taux de rémunérations de l'épargne, ce qui contribue à augmenter le prix de la consommation des ménages en services financiers. Les dépôts des ménages étant plus importants que leurs crédits à la consommation, cet effet domine le précédent et au total, le prix de la consommation des ménages en services financiers augmente ;
- pour les crédits immobiliers des ménages, la marge se réduit mais cela ne se traduit pas comptablement sur le prix de la consommation des ménages. Les coûts liés à la propriété de logement diminuent, ce qui soutient l'excédent brut d'exploitation des ménages propriétaires et contrebalance la hausse des intérêts versés à ce titre calculés avec le taux interbancaire.

In fine, compte tenu de l'ampleur des dépôts détenus par les ménages relativement à leurs crédits à la consommation, la hausse des taux interbancaires se traduit par une hausse du revenu disponible des ménages et, en contrepartie, par une hausse du prix des services financiers consommés par les ménages. Des mouvements opposés avaient pu avoir lieu au moment de la crise financière de 2008, lorsque la BCE avait fortement réduit ses taux directeurs.

.../...

¹ Il s'agit en effet de consommations intermédiaires de la production de ces ménages en services de logement.

Conjoncture française

Par ailleurs, la hausse du prix des services financiers, consécutive à la remontée des taux interbancaires, conduit le prix de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale à être plus dynamique que l'indice des prix à la consommation (IPC). De fait, la dynamique du prix de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale est en général similaire à celle de l'indice des prix à la consommation (corrigé des variations saisonnières). Cependant, des écarts peuvent apparaître lors de forts mouvements sur des prix spécifiques : la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation s'est ainsi traduite, au premier semestre 2022, par un dynamisme de l'IPC plus marqué que celui du prix de la consommation des ménages, du fait d'un poids plus faible de l'énergie et de l'alimentation dans la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale (laquelle contient entre autres les loyers imputés, non présents dans l'IPC). Les prix des SIFIM, de leur côté, sont bien présents dans le prix de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale mais pas dans le panier de biens de l'IPC : la hausse de ces prix, du fait de la remontée des taux interbancaires, tire donc la dynamique du prix de la consommation des ménages sans que celle-ci ne se retrouve dans l'IPC. Au troisième trimestre 2022, le prix de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale a ainsi progressé plus vite que l'IPC (► [figure](#)). Il en serait de même au quatrième trimestre 2022 et au premier semestre 2023. ●

► Indice des prix à la consommation (CVS) et prix de la consommation des ménages (comptes trimestriels)

variations trimestrielles en %

	2021				2022				2023		2021	2022	2023 acquis
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T3	T4			
Indice des prix à la consommation (CVS)	0,7	0,5	0,7	0,8	1,7	2,1	1,2	1,5	1,9	1,2	1,6	5,3	5,1
Prix de la consommation des ménages (comptes trimestriels)	0,7	0,3	0,7	0,8	1,3	2,0	1,7	2,3	2,4	1,1	1,6	5,3	6,4

Source : Insee